République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 À 10H

Centre administratif de l'Eurométropole
Salle des conseils
Convocation du 16 septembre 2020

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	25 titulaires 9 suppléants

Délibération n°367 du Comité syndical

9. <u>Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Fédération nationale des SCoT</u>

Le syndicat mixte adhère depuis 2012 à la Fédération Nationale des SCoT.
L'article 4 des statuts de la Fédération prévoit : *« Les établissements publics de SCoT peuvent adhérer à la Fédération par décision de leur organe délibérant qui désigne en son sein un représentant et un suppléant pour le représenter au sein des instances de la Fédération. À défaut de désignation spécifique par l'organe délibérant, le président de l'établissement public en est le représentant au sein des instances de la Fédération. »*

Le comité syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Désigne pour représenter le syndicat mixte pour le SCOTERS au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT :

- Pia IMBS, titulaire
- Danielle DAMBACH, suppléante.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 29 SEP. 2020
La publication le 29 SEP. 2020
Strasbourg, le 29 SEP. 2020

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
29 SEP. 2020
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau du Contrôle de Légalité

La Présidente
Pia IMBS

Extrait / comité syndical / SCOTERS / 22.09.2020